



TREMLIN #FEU2018

Règlement du concours

Artistes HIP HOP x RAP x SOUL, cet appel vous est dédié ! Pour son édition 2018, le Festival Expressions Urbaines est à la recherche d'une nouvelle perle pour ouvrir sa scène, le 29 septembre prochain. Tentez votre chance !

Cette année, le Festival Expressions Urbaines organise son tremplin musical. Dédié aux artistes amateurs et/ou semi professionnels HIP HOP x RAP x SOUL, résidant en Fédération Wallonie-Bruxelles, ce concours offre des nombreux outils utiles en vue de favoriser le développement de votre carrière musicale.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

1. L'inscription au tremplin #FEU2018 s'effectue exclusivement via la plateforme www.mycourtccircuit.be.
2. L'inscription au tremplin #FEU2018 implique la connaissance, l'acceptation du règlement du concours dans son ensemble.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

3. Les artistes sont, au minimum, âgés de 16 ans au moment de l'inscription.
4. Les artistes peuvent être soit amateurs, soit semi professionnels.
5. Les artistes présentent un répertoire original (pas de reprises) dans le genre musical HIP HOP x RAP x SOUL.
6. Les artistes résident en Fédération Wallonie-Bruxelles.
7. Les artistes sont en mesure d'assurer un live de 15 minutes.
8. Les artistes n'ont jamais atteint le stade de la finale lors d'une précédente édition du tremplin ou joué lors des trois précédentes éditions du festival.

ETAPES DE SELECTION

9. L'appel à candidature pour le tremplin #FEU2018 se clôture le vendredi 13 juillet 2018. Après cette date, plus aucune inscription ne sera possible.
10. Un jury de professionnel de la filière musicale belge présélectionnera dix candidats sur base de l'écoute des démos. L'annonce des dix candidats présélectionnés se fera le mercredi 1^{er} août 2018 via la page Facebook du Festival Expressions Urbaines (<https://www.facebook.com/FESTIVALEXPRESSIONSURBAINES>)
11. Entre le 1^{er} au 31 août 2018, les dix candidats seront soumis à un vote en ligne. Le public élira les trois artistes qu'il souhaite voir aller en finale.
12. La finale du tremplin se tiendra en septembre dans un lieu encore à finir. Un jury élira le lauréat du tremplin #FEU2018

PRIX OPEN STAGE DES P'TITS BELGES

13. Les trois artistes finalistes recevront un lot de prix OPEN STAGE DES P'TITS BELGES suivants : shooting photo professionnel & participation à un atelier COMMUNICATION
14. Le lauréat du concours se verra offrir, en plus, les grand prix OPEN STAGE DES P'TITS BELGES suivants : ouverture de la scène #FEU2018 le samedi 29 septembre 2018, coaching scénique et tournée promo #FEU2018

PROMOTION

15. Les artistes s'engagent à fournir tout élément susceptible de faciliter la promotion.
16. L'organisateur pourra exploiter les œuvres des artistes uniquement à des fins promotionnelles.
17. Les artistes sont susceptibles d'être enregistrés et/ou filmés lors d'activités liées au tremplin #FEU2018. Ils consentent à l'utilisation de ce matériel dans le cadre de la promotion générale de l'événement.

TECHNIQUE

18. Une sonorisation de base, un éclairage ainsi qu'un ingénieur du son compétent et connaissant bien l'installation seront mis à disposition des artistes.
19. Les artistes s'engagent à respecter les lieux et le matériel mis à leur disposition. Toute personne ayant occasionné quelque dégradation que ce soit sera tenue de la remise en état et/ou du remboursement des objets détériorés.

REMUNERATION

L'inscription au tremplin #FEU2018 est gratuite. Aucun défraiement ne sera octroyé aux artistes, techniciens et accompagnateurs éventuels. Toute dépense relative à la participation au concours (transport, ...) est aux frais des artistes.